



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CSE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2020

Ce compte-rendu ne se substitue pas au procès-verbal du CSE qui est en cours de rédaction et sera approuvé lors d'un prochain CSE. Ce CR est une retranscription synthétique des principaux échanges et est une version non relue par la Direction. Ce CR ne lui est donc pas opposable.

Etaient présents :

Direction : J.C. Niel (DG), F. Bravaccini (SG), M. Enault (DTR), G. Ravassard (DTR/DDCH)

Invités : J.Battiston (directeur site FAR), JB. Chérié (directeur site CAD), S. Tourard (DTR/D3NSI), Dr P. Bouscaillou (DTR), P. Bueso (DST), P. Dupuy (PSE-SANTE/SESUC), O. Chabanis (PSE-SANTE/SMERI), P.Giodano (PSN-RES), A.Landon (SG/SCARP), R. de Monchy (DTR/DDCH/CDS), F. Valette (DTR/DDCH)

CFDT : C. Jamond (trésorier adjoint) et L. Vivian (secrétaire adjoint chargé des questions SSCT)

CFE-CGC : L. Codron et P. Cuendet

CGT : P. Bourachot (secrétaire), J.M. Durantet (trésorier) et C. Gomez (secrétaire adjoint)

La séance se déroule par visio Teams. Elle est ouverte à 15h par J.C. Niel (Directeur général/Président du CSE).

Le directeur général introduit ce CSE en ayant une pensée chaleureuse pour nos collègues malades ou potentiellement malades du coronavirus. Il précise qu'aujourd'hui l'IRSN est massivement en télétravail et qu'en moyenne 40 personnes (IRSN ou prestataires) travaillent sur nos sites (informatiques, astreintes, SMERI, SCA...). Il indique que les travaux d'expertise continuent avec la production d'avis importants tel celui sur la prolongation à 40 ans d'exploitation des REP 900 MW. Il signale qu'une audition parlementaire aura lieu cette semaine en sa présence pour traiter de la question de l'incendie de Tchernobyl et que ce sera aussi l'occasion de parler de l'organisation de crise de l'IRSN dans cette période de confinement.

Il termine son intervention en indiquant que l'accord sur la prise des CP 2018-2019 a été signé cette semaine et que le travail important en ce moment au sein de la mission Covid 19 porte sur les conditions de sortie du confinement.

Puis, les élus du CSE abordent les questions qu'ils avaient préalablement envoyées.

1/ SOCIAL

1.1 Situation des salariés

A ce jour, il y a 59 salariés dits contaminés probables au covid 19 : 54 en zone nord et 5 en zone sud. Sur ces 59 salariés, il n'y a plus aucun salarié hospitalisé et la plupart sont guéris.

A la demande des élus de connaître le décompte précis et la situation des salariés (CDI, CDD, stagiaires, intérimaires, alternants), la direction nous présente à présent un récapitulatif hebdomadaire par unité et par site. Voici le reporting global au 13 avril pour les CDI et CDD :

Reporting global Données au 20 avril 2020				
	Nbre de salariés ayant <u>badgé</u> au moins une fois durant la période	Nbre de salariés en <u>TEHS</u> ou en <u>télétravail régulier</u> au moins une fois durant la période	Nbre de salariés en <u>garde</u> <u>d'enfant déclaré</u> auprès du SG/SCARP durant la période	Nbre de salariés ayant effectué au moins une <u>astreinte</u> durant la période et l'ayant déclaré dans le portail
CDI				
16 au 20 mars	199	1491	15	37
23 au 27 mars	38	1528	20	34
30 mars au 3 avril	34	1543	13	25
6 au 10 avril	37	1502	16	33
13 au 17 avril	46	1419	6	
CDD				
16 au 20 mars	4	82	1	
23 au 27 mars		83	1	
30 mars au 3 avril	1	82		
6 au 10 avril	1	79		
13 au 17 avril	1	78		

Concernant les salariés qui bénéficient du dispositif d'arrêt maladie pour garde d'enfants de moins de 16 ans, le gouvernement met fin à ce dispositif à partir du 1^{er} mai, la nouvelle formule sera un passage au chômage partiel. Aussi, à compter du 1^{er} mai, l'IRSN passera ces salariés en travail exceptionnel hors site. Ils bénéficieront ainsi du maintien de salaire à 100%.

Le CSE a demandé à ce que les salariés qui ont bénéficié de ce dispositif ne soient pas impactés par l'article 6-003 de l'accord relatif aux conditions générales d'emploi à l'IRSN qui stipule qu'au bout de 96 jours d'arrêt maladie sur 12 mois glissants, le salarié perçoit de l'IRSN que 50% de son salaire. La direction a indiqué qu'elle avait traité un premier cas qui entrerait dans cette situation en faisant preuve de bienveillance. Elle va regarder les autres cas et reviendra vers le CSE.

Concernant les salariés sur site, les intervenants le font surtout dans le cadre d'astreintes ou pour des activités maintenues, comme la DEND dans le cadre de missions réglementaires, la dosimétrie 3 jours par semaine au Vésinet ou à Saclay dans le cadre du contrôle de masques. Le décompte des personnes (prestataires compris) qui interviennent sur site est le suivant :

- FAR : entre 30 et 40 personnes (50% sont des prestataires).
- CAD : entre 1 et 2 personnes
- VES : entre 5 et 25 personnes, le pic étant atteint les mardis, mercredis et jeudis quand la dosimétrie travaille
- SAC : jusqu'à 4 personnes pour la mission de test des masques
- ANG : 2 interventions par semaine de 2 personnes (SIRSE)

La direction n'a pas donné d'information pour les autres sites.

Un protocole de nettoyage a été établi sur tous les sites (y compris pour les unités implantées sur des sites CEA) pour que les lieux où les salariés interviennent soient traités.

Concernant les salariés embauchés pendant le confinement, le CSE a demandé à ce que soit pris en compte la possibilité qu'ils puissent venir sur site dès la fin du confinement pour rencontrer leur manager et ainsi pouvoir prendre connaissance de leur mission, de leur environnement informatique... Bref, pour pouvoir commencer à travailler.

Nous avons demandé lors du dernier CSE à connaître le nombre de salariés isolés. Cette mission a été confiée à DDCH. Ont été considérés comme isolés, les salariés seuls chez eux en télétravail ou en dispense d'activité. En effet, certains salariés supportent mal l'isolement et ont besoin d'un suivi et d'une écoute plus marqués. Pour autant, il faut garder à l'esprit que tous les salariés peuvent être déstabilisés ou en souffrance du fait du confinement. DDCH a contacté 50 chefs de service pour recueillir des éléments. 43 ont répondu directement, les autres l'ont fait via leur direction. Il ressort de cette enquête que 120 salariés sont en situation de travailleur isolé (PSN : 56 ; PSE : 26 ; PDS : 11 ; SFS : 17). 6 salariés ont manifesté un besoin de soutien auprès de leur hiérarchie et 4 ont accepté une aide de DDCH. Des actions à moyen terme vont être engagées comme la mise en place d'un suivi régulier avec les managers ou la création d'une communauté des doctorants qui sera créée par l'Association des doctorants de l'IRSN (ADIN).

On peut noter que les personnes identifiées comme isolées ont tous accès à Webmail ou au VPN. Celles éprouvant des difficultés dans leur vie personnelle sont plus vulnérables face au confinement. Les personnes les plus fragiles sont celles dont le quotidien est fortement perturbé.

Les élus rappellent que tous les salariés qui le souhaitent peuvent contacter la plateforme d'écoute psychologique au **0.800.200.370**. A ce jour, 3 l'ont déjà fait.

Les élus ont également indiqué que des personnes pouvaient également être en souffrance pour une suractivité. DDCH a indiqué que la suractivité était atténuée car les réunions sont plus courtes au fil des semaines.

1.2 Congés payés acquis sur 2018-2019

Suite à l'accord signé entre les organisations syndicales et la direction sur la prise des CP 2018-2019, le CSE a demandé à avoir un état des CP restants à prendre. Au 20 avril, l'état est le suivant :

- 0 jour : 287 salariés
- 1 jour : 70 salariés
- 2 jours : 62 salariés
- 3 à 7 jours : 542 salariés
- 8 jours : 124 salariés
- Plus de 8 jours : 512 salariés, dont 20 ont plus de 18 jours et 4 plus de 28 jours

La direction a indiqué que les seuls salariés qui obtiendront une dérogation à l'accord sont ceux qui avaient gardé des jours de CP pour aller voir leur famille à l'étranger.

Il est rappelé aux salariés qu'il leur est possible, d'une part de reporter jusqu'à 5 jours de congés payés sur le mois de juin, et d'autre part de placer au plus 3 jours sur leur CET en juillet.

1.3 Congés pour évènements familiaux

L'article 3-302-2 de l'accord relatif aux conditions générales d'emploi à l'IRSN précise que les jours accordés pour évènements familiaux doivent être pris dans le mois qui suit l'évènement. Le CSE a indiqué qu'en cette période, et particulièrement en cas de décès de proches, les salariés concernés souhaiteraient probablement utiliser ces jours après le déconfinement. Aussi, le CSE a demandé à ce que le délai de prise de ces congés soit prolongé.

La direction a indiqué en séance qu'elle ferait preuve de la bienveillance qui s'impose dans ces circonstances et qu'il serait possible de prendre ces jours plus tard.

1.4 Versement de l'intéressement 2019

L'IRSN va produire une note aux salariés pour indiquer les résultats de l'intéressement 2019. Dans l'attente, voici ce qui a été présenté en séance.

Si tous les indicateurs étaient atteints, compte-tenu du résultat patrimonial, l'IRSN pourrait distribuer 2% de sa masse salariale (94,55 M€) au titre de l'intéressement. En 2019, 90% des indicateurs sont atteints, soit une distribution de 1,8% de la masse salariale. Ainsi, l'intéressement 2019 représentera 1 701 902 €. L'intéressement ira de 11,51€ (20 salariés) à 1264,02€ (42 salariés) brut.

Les salariés ont jusqu'au 7 mai pour retourner leur bulletin d'option. Attention : en l'absence de réponse, l'intéressement sera placé sur le PEE sur le fonds monétaire.

Voici les résultats par indicateur :

INDICATEURS METIER	LIBELLE	Intéressement maxi	Intéressement 2019
I1A	Nombre de publications et de brevets	15%	15%
I1B	Montant des cofinancements de recherche	10%	0%
I2	Taux de réalisation des dépenses	25%	25%
I3	Satisfaction exprimée par les clients institutionnels	25%	25%
I4	Nombre de commande IRSN incluant une clause dite sociale	25%	25%

1.5 Recueil des principales règles de sécurité et bonnes pratiques contre le Covid 19

L'IRSN a publié la semaine dernière un recueil des principales règles de sécurité et des bonnes pratiques en vigueur à l'IRSN pour se protéger contre le Covid 19. Ce recueil est très macroscopique. Il n'explique pas les protocoles qui ont été mis en place, et notamment ceux de nettoyage ou de situations au poste de travail. Aussi, le CSE a demandé que tous les protocoles établis par l'IRSN soient communiqués aux DLSSCT afin qu'elles puissent en prendre connaissance.

Le CSE a indiqué que le chapitre 4 du recueil, relatif à la conduite à tenir par les managers lors de la déclaration d'un cas suspect paraissait trop directif et intrusif. La direction a précisé que la collecte des informations décrites dans ce chapitre n'était pas obligatoire et restait sur la base du volontariat. Une communication pour modifier ce point en ce sens devrait être faite.

1.6 Retour sur les guides » télétravailler » et « manager » en période de confinement

Les deux guides ont été diffusés la semaine dernière. Le CSE a demandé si des retours de salariés ou de managers été remontés au niveau de DDCH ou de la direction générale. Aucun retour exploitable n'est remonté.

DDCH a annoncé le lancement prochain d'une évaluation du télétravail sur la période de confinement, incluant notamment les aspects opérationnels, techniques et sanitaires. Cette évaluation se fera sous la forme d'un questionnaire.

2/ ORGANISATION

2.1 Fonctionnement

Dans cette période de stabilisation du fonctionnement en mode confiné, le CSE a souhaité avoir un zoom sur 4 activités en cours ou à venir. Le CSE salue tous les salariés qui interviennent sur site.

2.1.1 Activité du SCA à Saclay

Le SCA a eu 2 séries d'activité : une qui a concerné l'étude de la stérilisation des masques et une en cours concernant les tests des masques dits « grand public ». 3 salariés viennent régulièrement sur le site accompagnés d'un salarié HSE. Depuis cette semaine, le travail consiste à tester les masques qu'ils reçoivent pour s'assurer qu'ils respectent la norme AFNOR en termes d'efficacité de filtration.

Les conditions de travail ont été validées par la direction du SCA, le SESA et le directeur du site de FAR. Les moyens de protection sont mis à la disposition des salariés et les mesures barrières sont respectées. Les horaires (9h/15h) ont été adaptés à l'absence de cantine sur le site. Malheureusement, ils ne peuvent pas utiliser la machine à café dont l'entretien n'est plus assuré (nul doute que les salariés vont trouver une solution ☺). Le nettoyage des locaux est assuré par le CEA, même cette semaine où le site est fermé du fait que le CEA a imposé la prise de 5 CP à tous ses salariés dont l'activité n'est pas essentielle.

2.1.2 Activité du SMERI au Vésinet (dosimétrie)

Depuis le début du confinement, le SMERI a poursuivi son activité de dosimétrie sur le site du Vésinet. En effet, l'IRSN a dû continuer la fabrication de dosimètres pour les personnels soignants qui n'en étaient pas équipés. Ces activités nécessitent le concours d'une quinzaine de salariés du SMERI et de la société ISS, à parts à peu près égales. L'activité était jusqu'à présent réalisée sur 2 jours de la semaine (mercredi et jeudi). Toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité de tous les personnels concernés ont été prises. Le prestataire Challancin, chargé de l'hygiène sur le site du Vésinet, procède à un nettoyage des locaux du SMERI (et plus particulièrement de ceux dédiés à la production et l'expédition des dosimètres ainsi que ceux du LBMA) avant chaque démarrage de l'activité. Les moyens de protection sont mis à la disposition des salariés et les mesures barrières sont respectées. En ce qui concerne le port de masque, la société ISS en met à disposition de ses personnels. L'IRSN en met à la disposition de ses salariés à leur demande. Ici la machine à

café fonctionne mais les effectifs présents simultanément sont limités à 3. Durant les périodes d'activité, l'infirmière et un ISE sont également présents sur le site.

Depuis cette semaine, l'activité est passée à 3 jours par semaine (mardi, mercredi et jeudi), dans les mêmes conditions. Cette montée en puissance résulte du fait que l'IRSN devra de nouveau approvisionner ses clients en dosimètres à partir de juillet (jusqu'à cette date les clients utilisent les mêmes dosimètres sans les renouveler). L'IRSN préfère anticiper la production afin de ne pas avoir à réaliser tous les dosimètres à partir du déconfinement, sans doute progressif pendant lequel l'activité sera encore ralentie.

2.1.3 Activité sur Cabri à Cadarache

Lors du précédent CSE, il avait été indiqué que dans l'hypothèse d'une reprise le 4 mai, 2 essais pourraient être réalisés en 2020 (le 29 juin et le 26 octobre). Le décalage de la reprise au 11 mai change la donne. Dans la mesure où le CEA est fermé cette semaine, la nouvelle planification des essais est attendue pour début mai. Les contraintes des salariés IRSN seront intégrées dans ce planning. Il est précisé en séance que l'installation sera fermée la seconde quinzaine de juillet pour une maintenance du CEA.

Le directeur de PSN-RES a indiqué qu'il n'y aura pas une contrainte forte sur les équipes au moment de la reprise. Les opérations sont plutôt nominales et la forte charge de travail enregistrée en janvier/février en raison de problèmes techniques n'est plus d'actualité, tous les problèmes ayant été résolus avant le confinement. Un gros travail d'optimisation a été réalisé pendant le confinement (dépouillement, fiche d'essais...). Il n'y aura pas de pression sur les salariés pour qu'ils ne prennent pas leurs congés.

2.1.4 CTC suite incendie en Ukraine

Le CTC est gréé en niveau 1 depuis le 6 avril, suite à l'incendie qui s'est déclaré le 4 avril vers Tchernobyl. Le directeur de crise, François Besnus, est entouré d'une équipe pluridisciplinaire d'une quinzaine de salariés. Tous travaillent depuis chez eux avec des points audios et vidéos. La main courante du CTC est renseignée à distance. Ce fonctionnement n'a pas entaché la qualité des travaux. Trois notes d'information ont été produites et il a été répondu à de nombreuses sollicitations des médias. Cet incident a permis de montrer que l'IRSN restait visible même en période de confinement et que cela répondait à une attente de la population. Le CTC reste à ce stade gréé en niveau 1 et doit lever 3 conditions pour en sortir :

- Confirmation des mesures par le réseau OPERA,
- Rédaction d'une note de résultats,
- Stabilisation de la situation sur place.

La fin du gréement du CTC est envisagée vers le 30 avril.

Le directeur général a souligné la qualité du travail réalisé à distance. Ce travail a été salué par des parlementaires qui souhaitent l'entendre sur ce sujet dans le cadre de l'OPECST.

2.2 Projet de loi de finance rectificative 2020

Au regard des conséquences économiques prises dans le cadre de la crise sanitaire, le gouvernement a présenté son deuxième projet de loi de finance rectificative pour 2020. Les élus ont demandé si ce projet comportait des impacts pour le budget 2020 de l'IRSN. Le directeur de la stratégie a précisé qu'à ce stade le gouvernement a indiqué qu'il comptait financer les mesures prises par une augmentation de la dette du pays et que le plafond d'emploi de l'Etat était inchangé pour 2020. Il n'y a donc pas à ce jour d'incidence dans le projet de loi sur les 2 programmes qui financent l'IRSN (P190 pour le MTES et P212 pour la défense). Mais rien ne garantit qu'après l'été de nouvelles mesures ne soient annoncées.

Concernant le projet de loi de finance 2021, l'IRSN est resté à ce stade constant dans sa demande, à savoir une hausse de 5M€ de son budget pour financer les emplois supplémentaires qui avaient été accordés en 2016 sans financement associé.

2.3 Prorogation des habilitations et des contrôles réglementaires

L'ordonnance N°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire recommande aux employeurs de s'adresser au plus tôt aux organismes de formations ou de contrôles pour planifier le report des formations et contrôles réglementaires. L'ordonnance précise que le renouvellement, qui arrivait à échéance entre le 12 mars et la date de fin de l'état d'urgence sanitaire plus un mois, doit être réalisé au plus tard le 24 août 2020.

L'IRSN indique qu'elle délivre les habilitations pour 3 ans, ce qui est plus contraignant que la loi. Aussi, l'IRSN va pouvoir prolonger les habilitations jusqu'à fin 2020, ce qui va permettre aux intéressés de planifier leur formation. A ce stade, 22 sessions de formations sont à reprogrammer d'ici fin 2020. En complément, 5 sessions SST sont également à reprogrammer. A noter que les nouveaux embauchés doivent avoir passé leur formation pour être habilités.

L'ordonnance s'applique aux contrôles réglementaires qui devront être à jour au plus tard le 24 août.

2.4 Livraison de masques chinois

La NSC, le TSO chinois, a envoyé à l'IRSN 10000 masques chirurgicaux et 12000 masques « grand public ». Ils sont arrivés en France il y a presque 10 jours mais sont bloqués par les douanes de Roissy qui réclament de nombreux documents pour les libérer. A ce stade, il manque encore un certificat de conformité mais l'IRSN a bon espoir de pouvoir les récupérer d'ici la fin de la semaine. Si toutefois les douanes continuent à les bloquer, l'IRSN fera appel aux ministères pour débloquer la situation, quelque peu ubuesque dans cette période de manque criant de cet équipement de protection individuel.

3 INFORMATIQUE

Concernant le déploiement informatique, il convient de rappeler que tous les salariés ont techniquement accès au webmail. Son attribution est également automatique pour tout nouvel arrivant. Le CSE a eu connaissance de la situation concernant les outils informatiques : 81% des salariés bénéficient d'un ordinateur portable équipé d'un VPN (1416 salariés sur 1746). L'IRSN a reçu en outre 350 ordinateurs à Fontenay (sur 400 commandés) qui vont être distribués dans l'ordre exprimé par les hiérarchiques. Pour la zone sud, 50 ordinateurs doivent arriver prochainement. L'IRSN envisage si nécessaire d'envoyer certains ordinateurs reçus à Fontenay sur Cadarache ou de passer une nouvelle commande pour Cadarache si besoin. Ainsi, à terme, près de 100% des salariés de l'IRSN seront équipés d'un ordinateur avec VPN.

Sur Cadarache, D3NSI travaille sur la possibilité de faire du VPN avec des ordinateurs équipés LINUX, ce qui permettrait de ne pas rééquiper des salariés.

- ➔ Durant cette période, le support informatique fonctionne. Les élus vous invitent à noter le numéro d'appel et à l'avoir toujours sur votre bureau : **01.58.35.72.33**

4 SORTIE DU CONFINEMENT

Un groupe de travail IRSN « sortie du confinement » a été créé par la mission Covid. Ce GT est constitué des 3 directeurs de site, du docteur Bouscaillou et une fois par semaine du secrétaire adjoint du CSE chargé des questions SSCT. Prochainement, la secrétaire générale et le directeur de la transformation vont l'intégrer.

L'objectif de ce GT est de proposer à la mission Covid des scénarios de sortie du confinement sur 3 thèmes :

- Santé/sécurité des salariés
- Fonctionnement des installations expérimentales et des bâtiments
- Sécurité des sites

Le GT va prendre en compte les orientations générales du 1^{er} ministre du 19 avril, notamment sur la poursuite de l'activité en télétravail au-delà du 11 mai. Le GT travaille sur les documents à fournir à la mission Covid la semaine prochaine. A ce stade, le GT doit finaliser ses propositions de scénarios en tout début de semaine prochaine et les présentera au secrétaire du CSE et au secrétaire adjoint du CSE chargé des questions SSCT.



Bien entendu, ces propositions seront amendées en fonction des directives pour les établissements publics qui seront données par l'Etat fin avril, notamment en fonction du déconfinement choisi (partiel ou total).

La reprise des activités le 11 mai sera progressive. En priorité, ce seront les unités expérimentales qui devront reprendre car ce sont elles qui peuvent le moins télétravailler. Un travail entre le GT et les unités va être entrepris pour désigner des unités pilotes qui commenceraient le 11 mai (expérimentation du plan de reprise d'activité) avant que d'autres suivent. Dans ce GT, toutes les questions pratiques devront être abordées : conditions de reprise (test et/ou matériel, respect des mesures barrières...), disponibilité des salariés (personnes malades ou ayant/ayant eu des malades en contact, personnes à risques, enfants à garder selon conditions de reprise des garderies ou écoles...), transport, restauration, mesures pour préserver la santé des salariés, nettoyage des locaux (y compris la ventilation).

A ce stade, il semble qu'une note de cadrage du MTES indique un calendrier de reprise en 3 phases, la dernière prévoyant un retour à l'activité normale, si la situation sanitaire le permet, début septembre. Mais celle-ci ne constitue qu'une base de travail.

5 FUTURES REUNIONS DES IRP

En fonction de ce qui a été évoqué en séance et du calendrier de reprise, le directeur général et les élus CSE ont convenu qu'il fallait réunir la CSSCT et les DLSSCT les 4 et 5 mai et le CSE le 6 mai. L'ordre du jour de ces instances porterait principalement sur les mesures prises pour la sortie du confinement. Le CSE a indiqué qu'il devra être en mesure d'apprécier les dispositions prises par l'IRSN pour tous les sites et toutes les unités.

Le directeur général et les élus CSE ont également abordé la question de la reprise des réunions ordinaires du CSE. Les élus ont indiqué qu'ils n'étaient pas opposés à une reprise des CSE ordinaires à compter du 28 mai. Le secrétaire du CSE a indiqué travailler avec DDCH sur un calendrier et un ordre du jour des prochaines réunions, sachant qu'on peut déjà affirmer qu'au regard des nombreux sujets à rattraper, les prochaines réunions dureront toute la journée. Il restera à voir dans quelles conditions en fonction de la reprise de l'activité. De plus, les élus ont fait remarquer que dans cette période il leur était difficile d'exercer leur mission puisque le contact direct avec les salariés est compliqué voire impossible.

Le directeur général a souhaité connaître la position du CSE sur 2 consultations : la réorganisation de PSN et le règlement intérieur de l'IRSN.

Sur le premier point, les élus ont demandé pourquoi cette réorganisation devait impérativement être réalisée le 1^{er} juillet, alors même que l'activité normale n'aura pas reprise et pourquoi ce point devait impérativement passer au CSE du 28 mai. Le Directeur général a indiqué que cette réorganisation devrait être déployée au 1^{er} juillet pour prendre en compte le départ prochain du directeur de PSN ainsi que celui de PSN-EXP. Il a précisé qu'il y avait un concours de circonstances qui ne devait pas être raté et qu'il ne comprendrait pas pourquoi le CSE s'y opposerait. Mais il entend la remarque des élus sur le fait qu'ils ne peuvent pas exercer leur mission de terrain. Il a précisé que cette réorganisation devait faire l'objet d'une consultation du conseil d'administration et que la prochaine réunion est prévue le 11 juin, la suivante n'étant programmée que le 8 octobre. Aussi, si le CSE ne rend pas son avis le 28 mai, ce point ne pourra pas passer au CA de juin. Les élus examineront ce point vendredi 24 avril et donneront leur position en début de semaine prochaine. Il convient de préciser que la CSSCT a été informée sur le projet lors de sa réunion du 12 mars 2020 et a rendu son rapport au CSE.

Sur le second point, les élus ont indiqué que le règlement intérieur devait encore être débattu en CSSCT avant de passer devant le CSE et que son examen pouvait attendre un retour à une situation plus normale, ce document étant périmé depuis plusieurs années.

La séance est close à 18h00.

Philippe Bourachot
Secrétaire du CSE de l'IRSN